



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : LV/MGO/SWE/mvm/2015-119

Votre correspond. : **Sabine Wernerus**

081 240 663

swe@uvcw.be

Annexe(s) : /

Monsieur Carlo Di Antonio
Ministre de l'Environnement, de
l'Aménagement du Territoire, de
la Mobilité et des Transports, des
Aéroports et du Bien-être animal
Chaussée de Louvain 2
5000 Namur

Namur, le 21 décembre 2015

Monsieur le Ministre,

Concerne : *L'amélioration du Fonds social de l'eau et l'implication de la Fédération des CPAS wallons.*

La Fédération des CPAS contribue, depuis fin 2014, à l'amélioration du Fonds social de l'eau (FSE), à l'analyse des pratiques des CPAS wallons face à la précarité hydrique et à la concertation avec les distributeurs autour de la problématique des limiteurs de débit d'eau.

Ainsi, d'initiative, nous avons introduit un chapitre « FSE » dans notre formation de base administrative énergie ; organisé et coordonné une rencontre avec les distributeurs, Aquawal, la SPGE et certains membres de la Commission énergie en janvier 2015 et fourni, à la SPGE, la liste des motifs de refus d'intervention sur le FSE invoqués par les CPAS et un modèle de rapport d'activité qui tient compte des réalités de terrain.

Compte tenu de ce travail et de notre volonté de collaborer avec les partenaires impliqués dans ce dossier, nous vous avons adressé (via la SPGE) une demande de financement permettant à la Fédération de contribuer à la construction d'une politique préventive pour le FSE, de soutenir, former et informer les CPAS dans ce cadre et de construire, en collaboration avec les distributeurs, une procédure en défaut de paiement.

Alors que nous attendions une réponse à cette sollicitation, vous nous avez invités à venir présenter nos propositions visant à améliorer le FSE. Surpris par ce courrier, nous avons sollicité une nouvelle rencontre avec la SPGE. A cette occasion, la SPGE nous a présenté une proposition d'habillage du FSE préalablement concertée avec les distributeurs.

Bien que nous envisagions le travail autour de ce dossier dans la concertation, ce qui n'a malheureusement pas été le cas jusqu'ici, nous souhaitons être une force propositionnelle. C'est pourquoi, nous vous présentons brièvement nos premières propositions d'amélioration du FSE, en ce compris le financement structurel du travail des CPAS, dans ce cadre, et le soutien de notre Fédération, comme accepté lors de notre entrevue, en qualité d'intermédiaire incontournable pour travailler avec les CPAS wallons à leurs pratiques.

En ce qui concerne les améliorations à apporter au FSE et compte tenu de l'étroite marge de manœuvre disponible pour modifier le FSE, la Fédération sollicite, pour financer le travail d'accompagnement des ménages et le suivi administratif nécessaire, un mécanisme par lequel chaque dossier introduit par le CPAS dans le cadre du FAT donne lieu à l'octroi de 30 % du montant total prélevé sur le FAT au CPAS concerné.

Les interventions individuelles via le FAT devraient pouvoir couvrir :

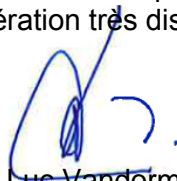
- les coûts pour le matériel et les appareils visant à réduire la consommation ou à rendre le fonctionnement des appareils plus efficace et plus sûr.
Exemples : chasse d'eau, mousseur, économiseur de débit pour les points de puisage¹ (mousseur économique), pommeau de douche économique, robinet (liste non-exhaustive)... ;
- les coûts liés à la surveillance, l'entretien et la réparation des installations d'eau.
Exemples : groupe de sécurité du boiler, entretien de l'installation, entretien de la tuyauterie apparente et non-apparente, actions de prévention contre le gel, isolation des conduites, isolation des compteurs contre le gel... ;
- la prise en charge d'un diagnostic personnalisé par un expert.
Exemples : visite d'un plombier, suivi des consommations par un agent technique, vérification des compteurs, frais de diagnostic, détection de fuites...

Comme votre volonté est de ne pas modifier substantiellement le cadre légal et l'équilibre interne des différentes affectations du FSE, la Fédération souhaite que soit prévue, fin 2016, une évaluation de l'utilisation du FAT dans sa dimension préventive (cf. supra) et que le montant du FAT, en relation avec les autres pans du dispositif, puisse être accru si les CPAS devaient en faire massivement usage. Ce serait, selon nous, une autre manière de répondre aux souhaits de développement d'une politique préventive de l'eau telle que libellée dans le plan de lutte contre la pauvreté.

Nous regrettons toutefois que notre proposition initiale structurant une approche préventive ambitieuse n'ait pas été retenue. Nous sommes convaincus que, loin d'aboutir à un saupoudrage des moyens, la problématique de la précarité hydrique ne pourra jamais être résolue par le seul traitement curatif (paiement des factures). La pauvreté croissante des Wallonnes et des Wallons se fait immanquablement ressentir par un même impact croissant sur les factures d'eau. Il faut donc, selon les CPAS, institutions réceptacles des réalités des personnes démunies, développer l'emprise directe des gens sur leur consommation et leurs capacités à payer leurs factures en fonction du budget disponible.

En ce qui concerne l'implication de notre Fédération, bien que le montant proposé par la SPGE s'écarte largement de la demande de soutien initiale, nous nous alignons sur celui-ci en espérant qu'il puisse à terme évoluer et proposons donc un soutien structurel équivalent à 20 % du montant du FAT. Grâce à celui-ci, la Fédération pourra, en collaboration avec les distributeurs actifs sur les territoires concernés, organiser des formations dans les cinq provinces, diffuser le manuel de procédure qui sera mis à disposition par la SPGE et participer aux réunions annuelles avec les acteurs coordonnés par la SPGE. Ce soutien permettra également d'instituer un groupe de travail permanent sur l'eau, conformément à l'usage à la Fédération, qui s'attachera en 2016 à la problématique des limiteurs de débit d'eau.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.



Luc Vandormael
Président

¹ Attention : le limiteur proposé n'est pas le limiteur de débit posé à la conduite d'arrivée, mesure répressive qui entrave la dignité humaine. Notre proposition prône l'utilisation rationnelle de l'eau.